



Ville de Vannes
Pôle Ressources
Direction des affaires Juridiques et de l'Achat
Service marchés et de la performance achat
BP 509
56019 VANNES

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

**Mission de maitrise d'œuvre pour l'installation de
lignes de selfs aux écoles de Tohannic et Beaupré
Lalande à Vannes**

AFFAIRE S26MOE-SELFS

Date et heure limites de réception des offres :

Mercredi 21 octobre 2026 à 12:00

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	Mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation de lignes de selfs aux écoles de Tohannic et Beaupré Lalande à Vannes
	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte
	Type de contrat	Marché public
	Délai de validité des offres	120 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Sans
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	36 mois pour le self de l'école Tohannic et 48 mois pour le self de l'école Beaupré Lalande.
	Négociation	Avec
	Visite sur site	Facultative

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet.....	4
1.2 - Mode de passation.....	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature	4
1.6 – Réalisation de prestations similaires	4
2 - Conditions de la consultation	4
2.1 - Délai de validité des offres	4
2.2 - Forme juridique du groupement	4
2.3 - Variantes	4
2.4 - Développement durable	5
3 - Les intervenants	5
3.1 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	5
3.2 - Contrôle technique.....	5
3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4 - Conditions relatives au contrat.....	5
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
4.2 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité	5
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	5
5 - Contenu du dossier de consultation	5
6 - Présentation des candidatures et des offres	6
6.1 - Documents à produire.....	6
6.2 - Visites sur site.....	8
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	8
7.1 - Transmission électronique	8
7.2 - Transmission sous support papier	9
8 - Examen des candidatures et des offres	9
8.1 - Sélection des candidatures	9
8.2 - Attribution des marchés	9
8.3 - Suite à donner à la consultation	10
9 - Récompenses.....	10
10 - Renseignements complémentaires.....	10
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	10
10.2 - Procédures de recours.....	11

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne **la mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation de lignes de selfs aux écoles de Tohannic et Beaupré Lalande à Vannes.**

Lieu(x) d'exécution : Rue Jacques Buchet et 60 avenue Général Delestaint - 56000 Vannes

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est **la procédure adaptée ouverte**. Elle est soumise aux dispositions des **articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique**.

1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
71200000-0	Services d'architecture

1.6 – Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer **aucune forme de groupement** à l'attributaire du marché.

En cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement.

L'équipe de maîtrise d'œuvre comprendra à minima :

- Un BET cuisiniste,
- Un BET structure,
- Un BET acousticien
- Un économiste,
- Un OPC

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des **conditions d'exécution à caractère environnemental** dont le détail est indiqué dans le CCAP. Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée **irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges**.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.2 - Contrôle technique

Le contrôleur technique pour cette opération est : APAVE Infrastructures et Construction France - Place Albert Einstein - CS 92259 – 56038 Vannes.

3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Le coordonnateur SPS pour cette opération est : Coordef Ingénierie - JAMES Bertrand 06 33 57 51 56. bjames@coordef.fr

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Budget Ville de Vannes

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent bénéficier de l'avance prévue au CCP, ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.2 - Respect des principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Les prestations ayant pour objet l'exécution d'un service public, les candidats sont informés que le titulaire devra respecter les principes de la République que sont l'égalité des usagers, la laïcité et la neutralité.

L'attention des candidats est attirée sur les dispositions du CCP qui rappellent ces obligations et précisent les modalités de contrôle et de sanction du titulaire lorsque celui-ci n'a pas pris les mesures adaptées pour mettre en œuvre ces obligations et faire cesser les manquements constatés.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le programme de l'opération et ses annexes
- La fiche de synthèse "organisation fonctionnelle et participation technique" et « honoraires »
- Le dossier de plans de l'existant
- La fiche « cadre de références »
- Le cadre de réponse « environnemental »
- Les formulaires DC1 et DC2

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/> - AFFAIRE S26MOE-SELFS.

Il est fortement conseillé au candidat de fournir, au moment du téléchargement, une adresse mail valide afin d'être informé immédiatement de toute modification éventuelle de la consultation.

La ville de Vannes se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications seront transmises aux candidats au plus tard **7 jours** avant la date limite de réception des offres, par mail ou fax. Le délai de **7 jours** court à compter de l'envoi de modification de détail. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date

6 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

- Lettre de candidature et d'habilitation (DC1 ou forme libre)
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre)
- Les habilitations du mandataire par ses cotraitants en cas de groupement
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas des interdictions de soumissionner
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
- Liste des principales prestations effectuées au cours des trois dernières années, notamment pour des prestations équivalentes, en site occupé, de nature et d'importance comparable à l'objet de la présente consultation en indiquant le nom du maître de l'ouvrage, le montant des travaux et en précisant s'il s'agit de réalisations effectives ou d'études.

Pour présenter leur candidature

, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Un projet de marché comprenant :

- A. L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- B. Le cadre de décomposition des honoraires **par self** (Cf « fiche SELF Fiche synthèse V1 » onglet honoraires)
- C. Le cadre de réponse « environnemental » complété.

Il vous est demandé :

- De formuler vos réponses dans ce cadre de réponse, sans renvoi à un mémoire
- De limiter votre réponse à 10 pages maximum

En cas de non-respect de ces deux prescriptions : note maximum bloquée à 50 % du maximum.

- D. Un mémoire technique décrivant :

- Les moyens humains spécifiquement consacrés à l'opération (en phase conception et exécution des travaux), notamment la composition de l'équipe dédiée au marché, la présentation des effectifs (CV), en détaillant les qualités et titres d'études des exécutants de la mission. En cas d'absence des titulaires, les suppléants doivent être identifiés.

La répartition des prestations et des responsabilités entre les différents cotraitants ou intervenants sera clairement décrite.

- Les compétences de chaque membre de l'équipe dédiée à l'opération dans des prestations similaires
- La méthodologie d'organisation / de coordination / d'intervention consacrée à l'opération (moyens matériels et techniques, outils, coordination, disponibilité...) décrivant en particulier l'organisation envisagée pour garantir le bon avancement de l'opération (réunions de travail et réunions de chantiers, gestion administrative et financière des dossiers...).

- E. Les différentes missions et le temps consacré à celles-ci (Cf : fiche de synthèse "organisation fonctionnelle et participation technique")
- F. Le calendrier prévisionnel des études et travaux lors de la consultation. Ce calendrier sera détaillé et mettra en évidence les différentes étapes, avec les temps de rédaction des documents, ainsi que l'étape de validation par le maître d'ouvrage.

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt.

6.2 - Visites sur site

Une visite du site est **conseillée pour déposer un dossier de qualité**. Une visite facultative du site est proposée aux dates suivantes.

Les rendez-vous sur site se font uniquement sur demande préalable par mail à l'adresse suivante : fabienne.voisin@mairie-vannes.fr, et après réception d'une confirmation de la part de Mme Voisin.

Si vous n'avez pas reçu de confirmation, n'hésitez pas à la contacter par téléphone (02.97.01.64.41) afin de vous assurer que votre demande a bien été prise en compte.

Les créneaux proposés sont les suivants :

- **Mercredi 7 octobre à 14h** : rendez-vous à l'école de Tohannic, puis déplacement à l'école de Beaupré-Lalande.
- **Mercredi 14 octobre à 14h** : rendez-vous à l'école de Tohannic, puis déplacement à l'école de Beaupré-Lalande.
- **Mercredi 21 octobre à 14h** : rendez-vous à l'école de Tohannic, puis déplacement à l'école de Beaupré-Lalande..

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/> – AFFAIRE S26MOE-SELFS.

Le pli doit contenir les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Mairie de Vannes – Hôtel de Ville de Vannes - Service des Marchés publics - 26, Place Maurice Marchais - 56000 Vannes - (8h30-12h et 13h30-17h)

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .pdf / .odt / .doc / .xls

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux **articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique** et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante:

Critères	Pondération
1-Valeur technique décomposée comme suit :	55 %
Adéquation des moyens humains dédiés à l'opération et niveau d'expérience sur des prestations similaires	25 %
Méthodologie d'organisation / de coordination / d'intervention consacrée à l'opération	15 %
Calendrier et cohérence des temps consacrés aux différentes missions	15 %
2-Prix des prestations	35 %
3-Performances en matière de protection de l'environnement	10 %

→ **Le critère « valeur technique »** sera apprécié au regard du mémoire technique comprenant :

- Les moyens humains spécifiquement consacrés à l'opération (en phase conception et exécution des travaux), notamment la composition de l'équipe dédiée au marché, la présentation des effectifs (CV), en détaillant les qualités et titres d'études des exécutants de la mission. En cas d'absence des titulaires, les suppléants doivent être identifiés.

La répartition des prestations et des responsabilités entre les différents cotraitants ou intervenants sera clairement décrite.

- Les expériences de l'équipe de maîtrise d'œuvre sur des prestations similaires.
- La méthodologie d'organisation / de coordination / d'intervention adaptée à la spécificité de l'opération (moyens matériels et techniques, outils, coordination, disponibilité...) décrivant en particulier l'organisation envisagée pour garantir le bon avancement de l'opération (réunions de travail et réunions de chantiers, gestion administrative et financière des dossiers...).
- Les différentes missions et le temps consacré à celles-ci (Cf : fiche de synthèse "organisation fonctionnelle et participation technique") en cohérence avec le calendrier prévisionnel fourni en annexe du présent marché, doivent être détaillés. Les périodes de fermetures estivales ou hivernales de la structure du mandataire et/ou des partenaires devront être indiquées.

→ **Le critère « prix des prestations »** sera apprécié sur la base du montant indiqué à l'article 4 de l'acte d'engagement et détaillée dans la proposition financière établie par le candidat.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, le montant de l'offre sera rectifié par l'Administration.

→ **Le critère « Performances en matière de protection de l'environnement »** sera apprécié au regard du cadre de mémoire environnemental (Point C de l'article 6.1 ci-dessus).

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations par mail avec le (ou les) meilleur(s) candidat(s) classé(s).

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

NOTA : la notification de chaque marché se fait via la plateforme d'acheteur (MEGALIS), par transmission électronique des pièces contractuelles à l'attributaire.

Chaque candidat doit donc fournir un mail pertinent et valide dans l'Acte d'Engagement, afin de prendre connaissance en temps réel de ces messages.

9 - Récompenses

Sans objet.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/> - AFFAIRE S24MOE--CVH

Cette demande doit intervenir au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **7 jours** au plus tard avant la date limite de remise des plis.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de Rennes - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

- Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.
- Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA.
- Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.
- Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Greffe du Tribunal Administratif de Rennes - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est : Comité de consultation des règlements amiables - 3 contour de la Motte - 35044 RENNES